

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ
COMMUNE DE LANNION

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
AU PROJET DE RÉVISION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
DE LA COMMUNE DE LANNION

Arrêté n° 24/23 du Président de Lannion Trégor Communauté en date du 27 mars 2024

Enquête publique du 3/04/2024 au 6/05/2024

PROCÈS VERBAL DES OBSERVATIONS

Commissaire enquêteur

Martine VIART

I/ Rappel de l'objet de l'enquête publique

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il permet de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local ainsi qu'aux besoins du milieu naturel.

Il constitue également un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme. A ce titre, le zonage d'assainissement est amené à évoluer avec les documents d'urbanisme de la commune, c'est la raison pour laquelle il est proposé la révision du zonage d'assainissement actuel.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Lannion Trégor Communauté exerce la compétence « assainissement collectif ».

Par délibération en date du 26 mars 2024, le Conseil communautaire a arrêté le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Lannion.

L'article R.2224-8 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la collecte et au traitement des eaux usées précise que le dossier de zonage doit être soumis à enquête publique selon les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'Environnement.

2/ Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du mercredi 3 avril à 9h00 au lundi 6 mai 2024 inclus.

A la clôture de l'enquête, le lundi 6 mai 2024 à 17h30 en mairie de Lannion, j'ai constaté que :

- Plus aucune personne ne souhaitait inscrire une observation sur le registre papier ;
- Aucun courrier n'a été envoyé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Lannion ;
- Trois observations ont été relevées sur la boîte courriel dédiée à cette enquête publique et m'ont été transmises ;
- Deux remarques et propositions ont été inscrites sur le registre papier.

J'ai assuré les trois permanences (Article 4 de l'arrêté n°24/23 du président de LTC)

Mercredi 3 avril de 9h00 à 12h00

Samedi 20 avril de 9h00 à 12h00

Lundi 6 mai de 14h00 à 17h30

Durant ces permanences j'ai reçu 4 personnes

3/ Observations du public

Article R.123-18

« Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception, par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête, du registre d'enquête et des documents annexés. »

Observations reçues par courriel (les copies des courriels sont jointes au dossier)

Cl – 1 samedi 20 avril 2024

A **Goarin** Objet : Enquête publique assainissement beg leguer

J'habite au 17 impasse de toul ar wazh à Lannion et je suis intéressée par l'installation de l'assainissement collectif dans l'impasse et un raccordement au réseau lorsque celui-ci sera installé. J'aimerais connaître la date prévue pour ces travaux d'assainissement et le prix du raccordement au réseau.

Cl – 2 mardi 23 avril 2024

Angélique TOURTIN Objet : Avis enquête publique Lannion beg Leguer

Je souhaiterais obtenir des renseignements dans le cadre de l'avis d'enquête publique affiché impasse toul ar wazh en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif.

D'après le dossier, notre parcelle (au n°7 de l'impasse) serait comprise dans la partie assainissement collectif.

Cela nous paraît être une excellente chose, aussi nous voudrions en avoir la confirmation et savoir ce que cela implique (participation ? Échéances ? Etc.).

En vous remerciant par avance pour votre retour et à votre disposition.

CI – 3 mercredi 1^{er} mai 2024

Jean Pierre DANIEL Objet : enquête publique assainissement collectif Toul ar Wazh

Je suis propriétaire au 16 Impasse de Toul ar Wazh, après lecture de l'étude je donne un avis favorable à la mise en place d'un assainissement collectif, en effet nous sommes la seule rue de Beg Leguer sans assainissement collectif, c'est un projet que l'on attend depuis plusieurs dizaines d'années. Et la mise au norme individuelle est très compliquée car le sol n'est composé que de roches.

J'accueille donc avec enthousiasme ce projet.

Avez-vous d'ores et déjà des dates de travaux ?

Je reste à votre disposition si besoin.

Observations inscrites sur le registre papier

R-1 mercredi 3 avril

M. FRATTINI - 97 rue de Pouquéo – lieudit : Convenant Bérézay

Constat à ce jour d'inondation permanente sur la chaussée menant à mon domicile depuis le centre. Des travaux sont souhaitables. D'accord pour de l'assainissement collectif dans ce lieudit car il y a 5 habitations.

R-2 samedi 20 avril

M. et Mme Robert FOLL 120 rue de Pourquoié – Lieudit Poul Ar Gars

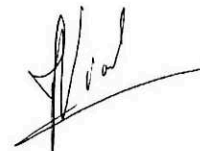
Réclament la prolongation du zonage d'assainissement collectifs englobant 8 maisons dans ce lieudit. Une pétition a déjà été signée mais n'a jamais eu de réponse.

4/ Observation de la commissaire enquêteur

Je n'ai aucune observation complémentaire à formuler.

Fait à Plérin le 13/05/2024

Martine VIART



Commissaire enquêteur

13 MAI 2024



The stamp is circular with a blue border. Inside the border, the text "LANNION-TRÉGOR" is written at the top and "COMMUNAUTÉ" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a stylized blue logo consisting of a 'C' and a 'T' intertwined. A large, handwritten signature in blue ink is written over the stamp and extends to the right.